

Est-il possible d'opposer son Karma ?

Deuxième partie :

Certaines questions sont habituellement demandées en regard du Karma, tel que:

"Si on suppose avec précision, que certaines épidémies, et en particulier celles que l'on considère héréditaires, peuvent avoir été causées par des conditions karmiques, la science médicale pourrait-elle aider à créer une interférence à la Loi Cosmique du Karma ? "

Ceci nous conduit à une deuxième question:

"Si l'Être humain ne peut jamais, volontairement interférer avec l'opération du Karma, ne devrait-on pas reconsidérer la façon dont on dispose des corps après les transitions ? Au lieu des incinérations ou des ensevelissements, ne devrait-on pas confier les corps à la disposition d'agences médicales compétentes afin qu'ils puissent être utilisés pour le bien des Êtres humains ?"

Considérant, que la Loi du Karma n'est pas arbitraire, c'est-à-dire fixe et fatale, il n'y a aucune raison pour qu'elle ne soit pas contrecarrée ou modifiée par d'autres motifs.

Si, par exemple, quelqu'un se rend compte d'un Karma adverse, étant le résultat d'une conduite précédente, pourquoi n'adopterait-il pas un modèle de comportement qui contrecarrerait ce Karma ? Si plus tard, un individu veut vivre une vie charitable et impersonnelle en accord avec les principes Cosmiques, c'est possible ! Ainsi, il établit une série d'effets bénévoles qui peuvent mélanger les résultats de mauvaises actions préalables par des actes dans le sens moral. Si ceci n'est pas possible, il n'y aurait alors aucune raison pour quiconque de rechercher à améliorer son mode de vie.

Ceci ne veut pas dire, que lorsque une série de causes ait été engendrée par notre conduite, que simplement en ayant un esprit de contrition ou une nouvelle intention; ceci arrêterait les effets d'actions ou de pensées antérieures. Pour utiliser une analogie, quelqu'un peu avoir négligé d'user de bon jugement dans ses habitudes alimentaires et abusé d'une nourriture trop riche. Comme résultat, il acquière un dérèglement digestif. Subséquemment, la simple résolution de changer ses habitudes alimentaires et de les améliorer, ne soulagera pas sa détresse. Il doit, de fait, établir des contre - causes. Le principe du Karma sert ainsi à nous familiariser avec certaines Lois Naturelles et nous aide à faire des ajustements plus harmonieux dans notre propre vie.

Lorsqu'on naît avec une maladie héréditaire qui nous cause des souffrances, beaucoup de ces leçons spécifiques ont déjà été apprises par l'infortuné malheureux. Il a éprouvé la douleur de son mal ou un handicap physique. Ceci devrait le rendre plus compatible et humble. Il peut se soumettre à des traitements, des médicaments ou autres applications particulières, afin d'alléger

sa souffrance et d'atténuer son Karma. Présignons qu'il se soumet à un certain traitement et n'en retire aucun sentiment de compassion pour les souffrances des autres. Physiquement il est soulagé de ses propres souffrances sans avoir appris aucune leçon, comme telle. Le principe du Karma a-t-il échoué de se fait ? Je ne le crois pas. Une telle attitude arrogante ne sera qu'une cause pour l'individu uniquement; il aura violé les conventions et l'éthique de la société qui, d'un autre coté, lui attirera des effets, à son propre détriment.

La disposition de restes humains est gouvernée par deux agents principaux. En premier lieu, il y a le concept religieux du décédé ou de sa famille. De plus, en deuxième lieu, il y a les pré-requis hygiéniques de la société, dont l'application est normalement surveillée par des lois civiques des gouvernements. Plusieurs personnes d'allégeances orthodoxes font une interprétation biblique d'une façon littéraire et abhorrent l'incinération. La raison principale étant que lors de l'incinération il sera alors impossible pour la restauration du corps au Jugement Dernier. Même si on accepte cette ligne de pensée littéralement, du Jugement, la pratique de l'enterrement est également inconsistant avec le principe. Avec le temps, la dépouille comme il est actuellement et communément pratiqué, se résorbe en poussière. Toute ressemblance avec une forme humaine a disparue. Ainsi, si par un quelconque miracle de telles poussières sont restaurées lors du Jour du Jugement, comme forme inanimée, ainsi le même miracle reconstituera les cendres d'une incinération.

Mystiquement, l'incinération est la disposition la plus logique, puisque le corps est retourné le plus rapidement et hygiéniquement à sa forme d'éléments dont il est composé, le plus simplement.

Il n'y a certes aucun Karma négatif relié au testament qui laisse son corps ou un de ses membres à une institution scientifique dans un but de recherche, dont les résultats contribue au bien-être humain. Comme le Karma n'est pas uniquement adverse, pas plus qu'une punition, pas plus qu'un acte de rétribution, il est donc très à propos par ce moyen, d'alléger l'humanité souffrante.

[Jean Samuel G.- 1998]

A suivre, troisième et dernière partie. " La Guerre et le Karma !"



Site Autre Conscience, Autre Monde :
<http://www.ac-am.fr/>